

TARN WATER RACE



RÈGLEMENT



1- Date des courses : Samedi 28 juin 2025

2- Lieu : Millau – Gorges du Tarn Causses – Saint-Rome-de-Tarn

3- Horaire du départ de la course :

- TARN WATER RACE – Viaduc de Millau / 80 km
- Départ : 28 juin 2025 à 8h30 de Saint-Chély-du-Tarn (Plage)
- Arrivée à Saint-Rome-de-Tarn (Base nautique Saint-Rome plage)

4- Inscriptions

- Uniquement par internet : jusqu'au 25 juin minuit (dans la limite des 400 places disponibles)

5- Conditions d'inscriptions

- Age : Avoir 18 ans minimum au jour de la course.
- Fournir, lors de l'inscription, un certificat médical mentionnant sa « **non contre-indication à la pratique du ou des sport pratiqués : canoë, kayak, Stand-up Paddle, course à pied en compétition** » datant de moins d'un an à date de la course (modèle sur <https://www.tarnwaterrace.com/inscription/>) ou sa licence « **en compétition** » 2025 de Canoë-Kayak et/ou surf (SUP).
- Je certifie savoir nager par le fait de mon inscription.

6- Validation de l'inscription

- Seuls les dossiers complets (règlement + certificats médicaux / Licence) seront validés.

7- Retrait des dossards et des balises GPS

- Le retrait de votre dossard et de votre balise GPS est obligatoire. Il s'effectue à Millau, sur le site des Natural Games (Maladrerie / Stade d'eaux-vives) le vendredi 27 juin 2025 de 10h à 12h et de 14h à 19h. Le port du dossard est obligatoire lors des compétitions. Elle doit être visible en permanence.
- Votre balise GPS sera allumée lors de son retrait. Il y a une balise GPS par embarcation. Cette balise GPS doit accompagner l'embarcation du départ à l'arrivée. En cas de participation en relais, soyez vigilant à ce que le relayeur en course soit toujours équipé de la balise. Toute perte ou de non rendu de la balise GPS au terme de la course sera facturé 150 € au concurrent.

8- Matériel obligatoire

- SUP gonflable conseillé (en raison des niveaux d'eau variables et des obstacles dans le lit de la rivière) mais faisable en rigide.
- Casque obligatoire
- Gilet d'aide à la flottabilité obligatoire, marqué ISO 12402-5 ou CE avec la norme EN 393
- Chaussures fermées le plus rigides possible
- Combinaison en cas de temps humide et froid
- Sifflet
- Gobelet réutilisable pour accéder aux ravitaillements

ATTENTION :

- Leash interdit !

9- Portage du Pas de Soucy

- L'assistance extérieure n'est pas autorisée.
- Les accompagnants / assistants / spectateurs ne sont pas autorisés à stationner dans le secteur du Pas de Soucy, entre le lieu-dit Cirque des Baumes et le village des Vignes, pour des raisons de sécurité.
- Seule une assistance entre concurrent est autorisée
- Si vous utilisez un matériel de portage (chariot, sangle,...), ce matériel doit être pris en charge par vos soins et ne pourra, en aucun cas, être pris en charge par l'organisation ou abandonné après son utilisation. Vous pourrez laisser votre chariot à une assistance à partir du village Les Vignes.

10- Cessation de droit - RGPD

- Votre droit à l'image s'inscrit strictement dans le cadre de la loi du 19 octobre 2020 et de l'article 9 du code civil.
- Par l'acceptation du règlement, vous acceptez que Aqua&Terra Sport, prestataire pour l'organisation, utilise vos coordonnées e-mail pour la promotion de ses activités. Plus particulièrement, vous recevrez des lettres d'informations vous informant des activités d'Aqua&Terra Sport. Vous pourrez, à tout moment, vous désabonner de la liste de diffusion.

11- Annulation de l'inscription du fait du participant, annulation de la course par l'organisation ou du « fait du prince » et remboursement

- **Annulation à la demande du participant :** Mise à disposition d'une solution simple de remboursement via une assurance annulation. Seuls les participants ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription seront remboursés selon les accords mentionnés par l'assureur.
- **Annulation de la course par l'organisation ou du « fait du prince »**
En cas d'interdiction d'organisation « du fait du prince » (Crue, manque d'eau, COVID19, autres...), l'organisation proposera aux inscrits, soit un remboursement partiel (en fonction des frais déjà engagés), soit un report de l'inscription à l'édition suivante.

12- Accessibilité des courses par embarcation et catégorie

EMBARCATION / CRAFT	CANOE-KAYAK			STAND-UP PADDLE		
Catégories	Solo intégrale	Equipage fixe	Solo en relais ou équipage en relais	Solo intégrale	Equipage fixe	Solo en relais ou équipage en relais

Pour les relais :

- Le nombre de relayeurs est libre
- Tout changement de partenaire durant la course classera l'équipe en relais
- Le nombre de passages de relais est libre
- Le passage de relais se fait uniquement au terme des sections définies
- Le relais est mixte dès qu'il y a deux genres représentés dans l'équipe (aucun minima/maxima n'est imposé)
- Pour les relais mixtes, tous les membres du relais doivent participer à minima sur une section
- Les sections :

Saint-Chély-du-Tarn / La Malène	9 km
La Malène / Les Vignes	11,6 km
Les Vignes / Saint-Pal-La-Muse	10,7 km
Saint-Pal-la-Muse / Rivière-sur-Tarn (St-Hilarin)	6,7 km
Rivière-sur-Tarn (St-Hilarin) / Creissels (Evolution 2)	17,3 km
Creissels (Evolution 2) / Comprégnac (Le Katalpa)	11,1 km
Comprégnac (Le Katalpa) / Saint-Rome-de-Tarn	11,8 km

13- Récompenses

- 3 premiers H, F, Mixte par catégorie d'embarcation
- La remise des prix s'effectuera à Saint-Rome-de-Tarn, sur le site d'arrivée. Les vainqueurs en solo, hommes et femmes, en SUP1 et K1, seront également récompensés sur le podium des Natural Games, à Millau, le samedi à 23h50, sur la scène entre deux concerts.

14- Par l'acceptation de ce règlement, je certifie savoir nager.

15- Mise à l'eau

- Je viens en navette : Mise à l'eau à Saint-Chély-du-Tarn (départ)
- Je viens en voiture : Mise à l'eau à Sainte-Enimie (5 km en amont du départ). Prévoyez le temps nécessaire pour ne pas manquer le départ. Nous vous conseillons de partir de Sainte-Enimie à 7h30 au plus tard. Attention, ce tronçon n'est pas sécurisé, mais ne présente pas de danger particulier.

16- Ravitaillement

Des ravitaillements intermédiaires solides et liquides seront mis en place aux sites suivants :

- Le Pas de Soucy (km 18,1)
- Rivière-sur-Tarn (Saint-Hilarin) (km 38)
- Creissels (Evolution 2) (km 55,3)
- Comprégnac (Camping Le Katalpa) (km 66,4)

ATTENTION :

- L'assistance d'une tierce personne est autorisée uniquement sur les zones de ravitaillement et de relais (sauf au Pas de Soucy).
- Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements. Vous devez présenter votre Eco-cup personnelle.

17- Chronométrage

- Votre temps sera enclenché au moment du départ groupé. Il sera arrêté à l'arrivée, au terme de votre course. Le chronomètre ne sera pas arrêté lors des différents portages. Les portages font partis de la course.

18- Barrières horaires pour l'Endurance Race 80 km

- La Malène (plage) : 10h15
- Le Pas de Soucy (km 17,8) : 12h00
- Rivière-sur-Tarn (km 37,5) : 15h15
- Creissels (Evolution 2) (km 55,3) : 18h00
- Comprégnac (km 66) : 19h30
- Saint-Rome-de-Tarn (80 km) : 21h30

19- Coût de l'inscription par personne (hors frais bancaires et d'inscription en ligne)

- TARN WATER RACE : 120 € en solo intégrale / 110 € en équipage fixe / 85 € en relais
 - Le coût de l'inscription obligatoire comprend :
 - 1 place aux concerts du samedi soir des Natural Games (Line up à préciser)
 - 1 repas et 2 boissons aux Natural Games (à consommer du jeudi au dimanche)
 - Ingénierie d'organisation, la location de la balise GPS, les prestations de chronométrage, de sécurisation par des moniteurs et sauveteurs, des photos souvenirs magnifiques en accès libre, une vidéo souvenir, des ravitaillements complets, des logisticiens qui envoient du bois, un T-shirt 100% made in UE de qualité réalisé par une graphiste pro, des cadeaux podiums culinaires de qualité et du terroir, un PC Course professionnalisé, la location d'un site d'arrivée tout confort...).
 - Le coût de l'inscription obligatoire ne comprend pas les options suivantes :
 - Navette pour accéder au départ de la course : 10 €
 - Le repas d'après course, servi de 14h à 21h30 à l'arrivée : 13€

20- Navettes pour Saint-Chély-du-Tarn, lieu du départ de la TARN WATER RACE

- Départ de Saint-Rome-de-Tarn (Base nautique) samedi 28 juin à 5h30 (début du chargement à 5h) – A réserver lors de l'inscription (10 €)

ATTENTION, PAS DE NAVETTE RETOUR VERS SAINT-CHELY-DU-TARN OU SAINTE-ENIMIE APRÈS LA COURSE. Prenez vos précautions.

21- Natura 2000

Concernant la problématique de l'eau, l'organisation s'assurera, qu'à la date de la manifestation, aucun arrêté de restriction des usages ne soit en cours pour la partie Lozérienne, comme Aveyronnaise de la rivière Tarn. En cas d'arrêté de restriction, l'organisation sera contrainte de réduire, voire annuler, l'épreuve.

Concernant la biodiversité et l'impact sur l'environnement, les milieux traversés sont fragiles (sites Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique..))

De nombreuses espèces végétales (la Primevère acaule, la Glaucienne jaune, la Soude-bouc (protégée)...) et animales (la loutre et le castor, plusieurs libellules rares, poissons..) sont présentes le long du cours d'eau et des espèces d'oiseaux sont susceptibles d'utiliser ces bancs alluviaux comme zone de nidification (le petit gravelot et le chevalier guignette notamment, deux oiseaux protégés)

Pour limiter l'empreinte environnementale, il conviendra :

- d'éviter le cheminement sur les bancs alluviaux, notamment lors des portages et franchissements de seuils
- d'éviter au maximum de stationner sur les bancs alluviaux isolés et/ou dépourvus d'accès en berges
- de ne cueillir aucune espèce végétale
- d'éviter de déranger la faune rencontrée
- de ne jeter aucun déchet dans la rivière